

Quand la prévention des inondations devient une priorité



Importante réunion sur la prévention des risques qui a permis de fixer les orientations en matière de gestion des inondations dans cette immense plaine urbanisée de Biguglia jusqu'à Lucciana.

/ ARCHIVES G. BALDOCCHI

Quel est le point commun entre les communes de Biguglia, Borgo et Lucciana ?

Toutes trois sont classées en zone inondable et font l'objet, depuis 2015, d'une étude de stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI).

Près de 89 km² ont été cartographiés par le cabinet d'études BURGEAP, en charge de la réalisation du SLGRI. Urbanisation, érosion du littoral, crues ou en-

core submersions ont été répertoriées.

L'objectif ? Anticiper ces phénomènes afin de limiter leur impact sur les biens, l'environnement, les populations et l'économie locale.

Suite à cette étude, une réunion technique s'est tenue fin juin dans les locaux de la Communauté des Communes de la Marana Golo. Autour de la table : les services de l'Etat, la collectivité de Corse, la CCI de

Haute-Corse, l'office d'équipement hydraulique ou encore la chambre des métiers de l'artisanat. La concertation entre ces différents acteurs a permis de fixer les orientations en matière de gestion des inondations.

Priorité a été donnée à la préservation du cordon lagunaire de la Marana.

Cinq objectifs identifiés

Directrice de projets au sein du cabinet BURGEAP Marie Voguet détaille : "L'étude vise surtout à amorcer des plans très concrets pour agir directement sur les territoires. C'est à travers ces plans opérationnels type PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) que les collectivités locales

pourront chercher des financements notamment auprès de l'Agence de l'Eau."

En cas d'aléas climatiques, le cordon lagunaire de la Marana et ses 2 700 habitants seraient fortement impactés.

Dans l'étude, cinq objectifs ont été identifiés, permettant de mettre en œuvre 19 mesures et 44 actions.

Ce dispositif global vise à une meilleure prise en compte des risques mais aussi à entreprendre des travaux de création et d'entretien des ouvrages sur les zones concernées.

L'ensemble des actions seront validées dans les prochaines semaines par le comité de pilotage de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI).

SAADA SOUBANE

